

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE  
LUITRÉ-  
DOMPIERREEXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur Michel BALLUAIS, Maire, après convocation en date du 11 janvier 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

## Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	22
Votants :	23
Pouvoirs :	01

Date de la convocation :  
11 janvier 2022

Date d'affichage :  
11 janvier 2022

**Présents :**

Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY -

Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - M. JEGO - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - M. DESHAYES - Mme MAURAI - Mme MAUPILÉ - Mme LEBON -

**Absent :** M. ROGER

**Pouvoir :** M. ROGER (pouvoir à M. GARDAN) -

**Secrétaire de séance :** Madame Anne-Catherine MAUPILÉ est désignée secrétaire de séance.

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 9 DECEMBRE 2021

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 9 décembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- 1- DIA M. et Mme JEHANNIN François 18 rue du Poirier – Luitré
- 2- Résiliation du bail de M. BERTIN : état des lieux / dégradations / ne pas restituer la caution
- 3- Projet MOBILIZ : délibération du 09/12/2021 à compléter – ajout d'un bloc sanitaires/ douches

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/001 : REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Départemental arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser pour des projets d'aménagement éligibles.

Il est proposé de mener deux actions pour améliorer la sécurité routière sur son territoire communal :

- Installation de radars pédagogiques : pour répondre aux besoins d'insécurité constatées lors de la traversée de l'agglomération.
- Aménagement d'un parking pour poids lourds dans la zone industrielle du Clairay : pour répondre au conflit d'usage constaté entre les voitures particulières des salariés et les camions de livraison.

## Devis du Syndicat de voirie :

- Fourniture de 4 radars pédagogiques fixes : 7 380.00 € soit 8 856 € TTC
- Fourniture de 2 radars fixes et de 2 radars mobiles : 7 140.00 € HT soit 8 568.00 € TTC
- Stationnement (Poids Lourds) Zone Industrielle du Clairay : 7 810.00 € HT soit 9 340.76 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- L'achat de 4 radars pédagogiques (2 fixes et 2 mobiles) pour un montant de 8 568.00 € TTC
- L'aménagement d'un parking poids lourds dans la zone industrielle du Clairay – montant des travaux : 9 340.76 € TTC,
- De solliciter la subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/002 : ECHANGE COMMUNE/JEAN-LUC PAUTONNIER – VALEUR DES TERRAINS**

Par délibération n°2021/104 en date du 16 septembre 2021, le conseil municipal validait l'échange entre la commune et M. Jean-Luc PAUTONNIER

- Parcelle cédée par la commune : 100 ZI n°95 d'une contenance de 1a 93ca
- Parcelle cédée par M. Jean-Luc PAUTONNIER : 100 ZI n°92 d'une contenance de 1a 21ca

Pour l'établissement de l'acte notarié, il convient d'indiquer une valeur pour les terrains (rappel : échange sans souste)

**Proposition de M. le Maire :**

- Commune : 1a 93ca x 1 € = 193.00 €
- M. PAUTONNIER : 1a 21ca x 1.60 = 193.60 € (arrondis à 193 €)

Adopté à l'unanimité

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/003 : RAMASSAGE SCOLAIRE – ACHAT DE MINIBUS D'OCCASION**

Pour l'année scolaire 2021/2022, la commune a eu recours à la location de deux minibus :

- Coût pour l'année scolaire : 15 840 € TTC

Compte-tenu de la dépense, il est proposé au conseil municipal d'acquérir 2 minibus d'occasion.

**Présentation d'une offre financière :**

Renault Trafic 9 places : 212 000 km – 8 000 € (Proposition des Ambulances Fougeraises)  
Citroën Jumper 9 places : 50 000 km – 18 000 € (Proposition des Ambulances Fougeraises)  
Renault Trafic 9 places : 20 916 km - + ou – 20 000 € ( Proposition du garage PETITPAS)

A l'issue de la présentation, M. le Maire quitte la salle et ne participe pas à la décision.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote) :

- L'achat du Citroën Jumper 9 places proposé par Les Ambulances Fougeraises au prix de 18 000 €
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'acquisition de ce véhicule

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/004 : CHEMINS PEDESTRES – AUTORISATION DE LA COMMUNE DE LUITRE-DOMPIERRE**

La commune de La Selle-en-Luitré a engagé un programme pour la réalisation de chemins pédestres. A ce titre, la commune signe une convention de passage avec les propriétaires concernés.

Il apparaît qu'une partie de ces voies pédestres est située sur la commune d Luitré. Les parcelles concernées sont : AD 207, AL 89 et 90, AI 119.

Au préalable à la signature entre le propriétaire et la commune de La Selle-en-Luitré, il est nécessaire que la commune de Luitré-Dompierre prenne une délibération autorisant la création de ces sentiers sur son territoire et donnant tout pouvoir à La Selle-en-Luitré pour signer les conventions avec les propriétaires.

Il est entendu également que tous les frais inhérents à ces chemins pédestres seront à la charge de La Selle-en-Luitré.

Après avoir pris connaissance du projet de la commune de La Selle-en-Luitré, le conseil municipal :

- Autorise la création de sentiers piétonniers sur son territoire, étant précisé que les frais inhérents à ces aménagements seront intégralement supportés par la commune de La Selle-en-Luitré
- Donne pouvoir au Maire de la Selle-en-Luitré pour signer les conventions avec les propriétaires concernés.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/005 : DIA – 18 RUE DU POIRIER**

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : M. et Mme François JÉHANNIN
- Références cadastrales :
- AW n°105
- Situation : 18 rue du Poirier
- Superficie totale : 5a 60ca

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/006 : IMPASSE DE LA SAUDRAIS – RESILIATION DU BAIL DE M. BERTIN**

M. Stéphane BERTIN a quitté son logement 1 impasse de la Saudrais pour emménager dans un appartement dont la commune est propriétaire et situé 4 bis rue du Vendelais.

Lors de l'état de lieux de sortie (logement 1 impasse de la Saudrais), il a été constaté des dégradations dans le logement. Il est donc proposé de ne pas restituer la caution soit 298,53 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**DECISIONS DU MAIRE**

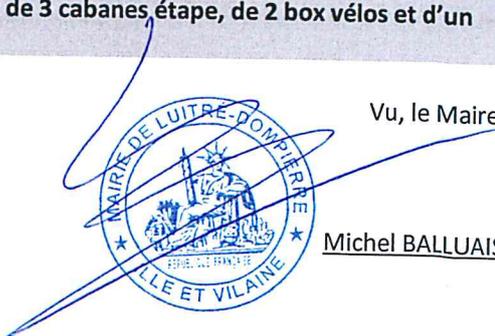
SALLE DE SPORTS "LE MUR"	ALTI CONTROL	Contrat d'entretien structure artificielle d'escalade	890,00 €
SALLE RONCEVAUX	ENTREPRISE RAUT	Transformation d'une prise micro en Prise ordi au niveau de la scène	330,20 €

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/007 : PROJET MOBILIZ**

La délibération du 09/12/2021 mentionnait l'achat de 3 cabanes étapes et de 2 box vélos. Après réflexion, la commission propose de compléter l'équipement par l'installation d'un bloc sanitaires/douches afin d'accueillir les randonneurs dans de bonnes conditions.

**Après discussion, le conseil municipal**

- Valide l'installation d'un bloc sanitaires/douches,
- Autorise le lancement de la consultation regroupant : l'achat de 3 cabanes étape, de 2 box vélos et d'un bloc sanitaires/douches

Vu, le Maire,  
  
Michel BALLUAIS

